



## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

19 FEVRIER 2019 – 14H00

Salle Maurice HAURIOU

### **Etaient présents :**

Enseignants collège A: Marie BASSANO (PR), Aurore GAILLET (PR), Nathalie JACQUINOT (PR), Didier KRAJESKI (PR), Céline MANGEMATIN (PR),

Enseignants collège B: Olivier BLIN (MCF), Caroline BOUIX (MCF), Marie-Violaine LOUVET (MCF) Solange MIRABAIL (MCF)

BIATSS : Yasmine BOUAICHE, Cécile FROSSARD, Stéphanie PORCARIO

Etudiants collège licence: DJIBO Hairaty

Etudiants collège master et doctorat : Alexandre CHARPY, GLINEL Marie

Personnalités extérieures : Jean CATHALA (Ecole du Notariat), Alain DAGUERRE DE HUREAUX (Tribunal administratif), Bertrand DESARNAUTS (Ecole des Avocats)

### **Avaient donné procuration :**

Enseignants collège A: Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA à Nathalie JACQUINOT, Mathieu CARPENTIER à Marie BASSANO, Vincent DUSSART à Marie BASSANO, Aurore GAILLET à Didier KRAJESKI (à/c 15 h), Marc NICOD à Solange MIRABAIL

Enseignants collège B : Eugénie FABRIES-LECEA à Céline MANGEMATIN, Pierre JUSTON à Alexandre CHARPY (à/c 15 h 30), Anne-Laure THOMAT-RAYNAUD à Solange MIRABAIL (à/c 15 h 30)

Etudiants collège licence : Mathias SALLES à Alain DAGUERRE DE HUREAUX

Personnalités extérieures : Pierre-Marie HANQUIEZ à Céline MANGEMATIN, Nadia PELLEFIGUE à Olivier BLIN

**Excusé :** Christian BASTIDE (Président du tribunal de commerce de Toulouse)

**Invités :** Marie-Cécile AMAUGER-LATTES (MCF), Sandrine BOYAT, Marie DELORD, Gisèle DUGES, Marie GLINEL, Didier GUIGNARD (MCF), Gérard JAZOTTES (PR), Valérie SANCHOU.

Le quorum étant atteint, le conseil débute à 14h00.

Il est procédé à la lecture des procurations.

En préambule, Monsieur le Doyen souhaite la bienvenue à Madame Yasmine Bouaiche, personnel administratif du Service des Formations Professionnalisées, élue le 5 février dernier dans le collège BIATSS.

### **1- Adoption du compte rendu du Conseil de Faculté du 22 janvier 2019**

En l'absence d'observations, le compte rendu est adopté, en l'état, à l'unanimité.

### **2- Points sur les dossiers en cours - Modifications de la L1**

Monsieur le Doyen informe que le vote des arrêtés définitifs de L1 interviendra lors du conseil de faculté du 19 mars 2019 pour passage en CFVU du 14 mai 2019. Après adoption de l'architecture générale de la Licence (CF du 22 janvier dernier), il s'agit, lors du conseil de ce jour, d'évoquer les modalités de contrôle des connaissances (MCC) : bonifications, compensation et seconde chance. Il est entendu qu'une certaine harmonisation des MCC devra être opérée au niveau de notre université par la CFVU.

#### **1<sup>er</sup> point : les bonifications :**

La situation actuelle : les bonifications sont prises en compte par semestre à hauteur de 3,33 % maximum pour le passage à 10 et les mentions.

L'esprit de la réforme est, notamment, de renforcer l'ouverture des étudiants au-delà des seules connaissances juridiques ainsi que l'utilisation du numérique.

La liste des bonifications proposées est la suivante :

- Activités physiques et sportives
- Participation à l'orchestre étudiant
- Participation à des concours
- Engagement citoyen (ce dossier, déjà évoqué, est repris par Mathias Salles et la CFVU).
- Cours en FOAD : il y aura à partir du semestre 2 de l'année prochaine des cours accessibles à tous les étudiants avec plusieurs thématiques concernant le droit, les sciences politiques, l'économie, la gestion des ressources humaines, l'intelligence artificielle.

L'étudiant pourra suivre deux de ces propositions, qui généreront un certain pourcentage des 600 points par semestre pris en compte pour obtenir une éventuelle mention.

Madame Bassano pose la question du module vie professionnelle.

Mme Dugès précise que le module vie professionnelle est en annexe de tous les arrêtés et intègre également l'engagement citoyen.

Mme Sanchou note que l'objectif est de faire « sortir » l'engagement citoyen du module vie professionnelle. De nouvelles modalités seront votées en CFVU du mois de mai 2019.

Monsieur le Doyen prend note que l'engagement citoyen, dont les contours exacts doivent être précisés, sera compris au titre des bonifications.

Après discussions sur la prise en compte des bonifications, les avis étant partagés, le doyen soumet au vote les propositions suivantes :

1<sup>ère</sup> proposition:

Si cela s'avère possible (eu égard à la réglementation applicable en la matière), maintien du système actuel avec plafonnement de la bonification à 3,33 % par semestre.  
Cette proposition est adoptée à la majorité.

2<sup>ème</sup> proposition :

Si cela n'est pas possible, le taux de 2 X 2% vous paraît-il souhaitable, avec application uniquement pour les mentions ?  
Cette proposition est adoptée avec 22 voix pour.

**2<sup>ème</sup> point : la compensation :**

La nouvelle répartition des matières en blocs disciplinaires peut générer une modification des modalités de la compensation, étant entendu que nous nous prononçons en faveur du maintien de la compensation.

Après débats, Monsieur le Doyen propose le maintien de la compensation annuelle sur les deux semestres de la même année, puis une compensation par semestre en tenant compte uniquement d'une compensation verticale par l'addition des unités d'enseignement. Il n'est pas souhaité d'aller au-delà et de mettre en place une compensation à l'intérieur de chaque bloc ou entre blocs de même nature (compensation horizontale entre les deux semestres).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**3<sup>ème</sup> point : la seconde chance (ou session de rattrapage) :**

Après discussion sur les modalités du rattrapage, M. le Doyen propose les modalités suivantes :

En ce qui concerne les matières donnant lieu à un contrôle continu (TD et langues), maintien de la note pour la session 2.

En ce qui concerne les matières en contrôle terminal, un examen écrit unique de rattrapage incluant toutes les matières non validées, sans distinguer entre matières à TD ou pas.

La question est adoptée à l'unanimité.

**3- Cas des boursiers s'inscrivant aux formations du CSD, de l'IEJ et de l'ESL**

Monsieur le Doyen souligne que ces trois structures comptent un nombre important de boursiers : 30,31 % pour l'IEJ, 35,3% pour le CSD, 38,5 % pour l'ESL. Après qu'un travail préalable ait été mené en concertation entre les directions du CSD, IEJ et ESL et les élus étudiants, il est proposé, dans un but de responsabilisation, que les étudiants boursiers s'acquittent des frais annuels d'inscription suivants :

- 50 euros pour le CSD
- 100 euros pour le DU de l'ESL
- 100 euros pour les étudiants s'inscrivant à la préparation avocats de l'IEJ
- 150 euros pour les étudiants s'inscrivant aux autres préparations de l'IEJ.

La différence au sein de l'IEJ se justifie par l'obligation qu'ont les étudiants de s'inscrire à l'IEJ s'ils souhaitent se présenter au concours d'entrée à l'école d'avocats.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **4- Modification des arrêtés de M 1 (conditions d'accès) et des arrêtés de L2 et de L3 (précisions sur la recherche documentaire)**

##### **Master 1 :**

Mme Dugès explique qu'un travail a été fait notamment avec M. Krajewski et les autres responsables afin de simplifier et de clarifier les conditions d'accès des licences. Après concertation, pour chaque M1, il y a les conditions d'accès de plein droit.

Mme Mirabail fait remarquer la situation suivante : pour le M1 science politique, on limite l'accès aux seuls détenteurs de la licence science politique, alors même qu'en droit on accepte toutes les licences.

Monsieur le Doyen note que le Conseil souhaite l'application d'un principe de réciprocité et, par conséquent pose la question d'un accès de plein droit pour tous les étudiants en droit au M1 science politique.

##### **L 2 et L 3 :**

La modification apporte des précisions sur la recherche documentaire.

Ces modifications sont adoptées.

#### **5- Modifications d'arrêtés de master 2 + lancement des syllabi et des conseils de perfectionnement**

Les modifications portant sur les modalités de contrôle des connaissances sont adoptées. Concernant les syllabi, Mme Sanchou informe que des demandes de syllabi seront envoyées à tous les enseignants entre mi-avril et mi-juin.

Concernant les conseils de perfectionnement, une évaluation des M1 aura lieu au début du printemps et sur cette base, sera réuni un conseil de perfectionnement avant l'été.

M. le Doyen met en place également un conseil de perfectionnement pour la Licence en droit.

#### **6- Points de l'European School of Law (ESL)**

Mme Delord informe le conseil d'une demande de subvention pour le concours de plaidoirie Oratio, d'un montant de 400 € pour un buffet qui aura lieu à l'issue de la finale.

Cette subvention sera prise sur le budget de l'ESL.

Elle évoque ensuite la convention avec l'Institut de Droit de Jersey et son actualisation. L'actualisation porte sur les cours suivis, et des précisions apportées sur le coût actuel des frais d'inscription (notamment suite aux questionnements posés par le Brexit).

Elle informe ensuite le conseil de modifications sur 4 D.U. de l'ESL, dont les modalités de contrôle passeront à la prochaine CFVU.

- Le D.U. DESAPS – pas de modification
- Le DU DUE (droit de l'union européenne) : (+ 2 h en droit de la santé)
- Le LLM Aviation Law – quelques modifications vues avec la scolarité générale et la FCV2A, notamment l'absence de stage pour les étudiants en formation continue, un étalement de la formation sur 2 ans et une précision sur la composition du tarif qui inclut les 34 € de frais de bibliothèque).

Les questions relatives à l'ESL sont mises au vote et adoptées à l'unanimité.

## **7- FCV2A – Modifications d'arrêtés et création d'un DU « Formation commune à la négociation collective**

M. Jazottes propose, à la demande de notre collègue Marie-Cécile Amauger-Lattes, la création de ce DU qui vise les salariés, les employeurs, et qui a recueilli le soutien d'un grand nombre d'organisations patronales et syndicales.

La question de la création de ce DU est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, M. Jazottes fait référence à la fiche de synthèse fournie avec les documents du conseil concernant les modifications d'arrêtés, notamment :

**DU Droit et religion** : il est proposé aux inscrits au DU de pouvoir passer uniquement l'épreuve orale. En effet, en raison de l'hétérogénéité du public de ce DU, qui a souvent une obligation de formation et des acquis de l'expérience, il semble souhaitable de leur donner une chance supplémentaire.

Capacité en droit : Une nouvelle formation va ouvrir à la rentrée 2019, avec la nouveauté des blocs de compétences. Les modalités sont reconduites.

Les questions relatives à la FCV2A sont mises au vote et adoptées à l'unanimité.

## **8- Modifications d'arrêtés en FOAD**

M. Guignard, Directeur de la FOAD, informe les membres du conseil des modifications intervenues dans les formations juridiques en FOAD.

Tout d'abord, la L1, L2, L3 en FOAD seront sous la responsabilité pédagogique de Monsieur Olivier Blin. Il y a d'ores et déjà 35 demandes d'inscription sur Parcoursup.

Par ailleurs, les modifications d'arrêtés portent sur des groupes d'U.E., la mise en conformité entre la FOAD et le présentiel en ce qui concerne la présentation, et des modifications d'ordre général et de forme.

Le conseil de Faculté adopte ces modifications et se réjouit de la mise en place de la Licence en droit, accessible sur les trois niveaux à partir de la rentrée prochaine.

## **9- Liste des concours ouvrant droit à bonification**

En concertation avec notre collègue, le PR Hélène Hoepfner, qui coordonne la cellule concours de la Faculté, il est souhaité d'actualiser la liste des concours ouvrant droit à bonification, ce qui aboutit à une liste de 21 concours au lieu de 26.

Concours supprimés : 24 h du droit de la santé, prix Jean-Louis Magnan (ARNU), Concours de la SACEM (droit d'auteur), prix du meilleur auteur en droit du travail, Trophée du meilleur juriste en droit du travail, concours du CNEPN (droit notarial), concours droit Pictet Croix Rouge Française.

Concours ajoutés : Le marathon du droit, La Simulation de l'Organisation de l'Aviation civile internationale.

La question est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, sur ce même sujet, Mme Glinel demande s'il serait possible d'avoir une clarification sur les modalités d'attribution des bonifications.

## **10- Demandes de subventions**

Un problème est survenu au sujet de la subvention de 4000 € votée lors du précédent conseil de Faculté pour l'association des étudiants du M2 Ingénierie du patrimoine.  
Monsieur le Doyen doit rencontrer notre collègue Michel Leroy, Directeur de ce M2 à ce sujet.

Marathon du droit – demande de subvention de 300 €  
Demande adoptée – une abstention

As de la plaidoirie – demande de subvention 150 €  
Demande adoptée à l'unanimité

### **11- Questions diverses**

Monsieur Blin évoque les taux de réussite très différents entre les 3 groupes de L3. Au semestre 5, avant délibération, il existe un différentiel substantiel : 20,5% d'ajournés dans le groupe 1, 42% dans le groupe 2 et 41% dans le groupe 3. Même type de différentiel dans la répartition des mentions. Cette situation est récurrente et est d'autant moins acceptable que nous nous orientons vers la mise en place de la sélection à l'entrée des M1. Il convient donc de trouver une solution d'ici la fin de cette année universitaire.

Une des solutions évoquées pourrait être de remixer les enseignants entre groupes, mais cela peut poser des difficultés, en terme d'emplois du temps des collègues.

Monsieur le Doyen va réunir les enseignants concernés pour régler ce problème.

Monsieur Krajieski et d'autres membres du conseil font part de leur souhait d'utiliser une autre salle pour les conseils de faculté, la salle Maurice Hauriou étant peu adaptée pour accueillir un grand nombre de participants, et notamment les personnalités. Cette demande sera prise en compte le plus rapidement possible par M. le Doyen.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 16h50.